

Université Paris 1

Procès-verbal de la réunion du conseil de l'école doctorale de philosophie du 22/01/2007

La réunion commence à 9h45. Elle se tient au Centre Tolbiac, salle 1907.

Étaient présents : (13 personnes)

Directeurs d'unités de recherche : Christiane Chauviré, Jacques Dubucs, Annick Jaulin, Jean-François Kervégan, Jean Salem.

Excusé : Alain Gras (procuration à Jean Gayon)

Directeurs de DEA : Jocelyn Benoist (représentant Christiane Chauviré), Rémi Brague, Jean Gayon.

Membres externes : Ali Ben Makhlouf, Joël Biard

Excusé : François Récanati (procuration à Jacques Dubucs)

Représentants des étudiants : Alexis Bienvenu

Représentant des personnels administratifs et techniques : Ramine Kamrane

*

Jean Gayon rappelle l'ordre du jour:

1. Rapport moral sur l'année 2006 ;
2. Rapport financier sur l'année 2006 ;
3. Rapport de fin de mandature ;
4. Informations sur l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale ;
5. Informations et échange sur la procédure HDR ;
6. Renouvellement du conseil de l'école doctorale.

*

1. Rapport moral sur l'année 2006

Jean Gayon donne lecture du rapport d'activité qu'il soumet au conseil en vue pour amendement et approbation.

J.F. Kervégan souhaite qu'une précision soit apportée au sujet de la chute du nombre des allocations couplées. Jean Salem demande que le service central des thèses autorise la soutenance de thèses dans les premiers jours de janvier sans paiement supplémentaire de droits, lorsque ces thèses n'auront pu être soutenues en décembre, du fait de l'accumulation des soutenances à cette période de l'année. Joël Biard intervient sur les masters : il convient de distinguer la question de l'incidence financière de leur retrait du domaine de compétence des ED, et la question de fond soulevée par le diplôme (les anciens textes séparant arbitrairement les deux années du master).

Après inclusion des modifications suggérées, le rapport moral est adopté à l'unanimité des membres présents par un vote à main levée.

Le rapport est donné dans l'annexe 1.

2. Rapport financier sur l'année 2006

Ramine Kamrane, responsable administratif de l'école, présente des données chiffrées sur les recettes et dépenses de l'année 2006 (voir annexe 2), qui sont commentées par lui-même et par Jean Gayon.

Dépenses :

-La rubrique « équipements » inclut un renouvellement du matériel informatique de l'école doctorale, et un ordinateur pour l'équipe CHSPM.

-La rubrique « Soutenance de thèses » correspond aux frais de jury (le service des thèses ne couvrant qu'une personnalité non-parisienne).

-Projets étudiants : cette rubrique correspond au soutien accordé aux étudiants pour organisation de séminaires (invitations), participation à des colloques ou congrès, stages et écoles thématiques. Elle constitue de loin le premier poste budgétaire.

-Rubrique « Aide à la publication » : elle est venue soutenir la publication d'un ouvrage de Bruno Karsenti publié à l'occasion de son HDR.

-La rubrique « Frais de soutenance (aide forfaitaire aux doctorants) » correspond au forfait de 150€ attribué à tout étudiant soutenant sa thèse, sur justificatif. Le total donné ne correspond pas exactement à un multiple de 150 en raison de deux factures dont le montant est légèrement inférieur à 150€.

Une discussion s'engage sur les « Vacances d'enseignement ». Cette ligne correspond au paiement d'heures complémentaires pour des enseignements correspondant à la maquette de master. S'appuyant sur la (défunte) ligne budgétaire « master » de l'école doctorale, l'UFR a souhaité en 2006 que les vacances d'enseignement soient réglées par l'école doctorale. La suppression de la ligne budgétaire la même année a engendré une situation insoutenable par l'école doctorale. Les deux chiffres donnés indiquent, respectivement, une somme engagée et (parenthèses) la somme que l'ED peut effectivement régler pour 2006. Au-delà, l'UFR (représentée par A. Jaulin) et l'ED s'accordent pour dire que les heures complémentaires correspondant à des engagements de la maquette de master doivent être prises en charge par l'Université, comme ceci a toujours été le cas.

Le conseil de l'école doctorale unanime exprime son indignation et sa préoccupation de voir les anciens crédits de DEA, désormais soustraits du budget des écoles doctorales, ne pas réapparaître dans le budget des UFR.

Jean Salem pose la question de la rémunération et des frais occasionnés par les conférences ponctuelles dans des séminaires de master 2. Jean Gayon propose au conseil de retenir pour l'avenir la règle suivante : l'école doctorale pourra couvrir de telles dépenses dans le cadre de la formation doctorale (éventuellement ouverte aux étudiants de master 2), sous réserve d'un examen en temps approprié des demandes de même type émanant des différentes composantes de l'école. Le conseil, en fonction de ses moyens, décidera. Le conseil approuve cette proposition, qui ne soulève pas d'objection.

3. Rapport de fin de mandature

Jean Gayon présente un rapport de fin de mandature (voir annexe 3), qui récapitule les principaux acquis de l'école doctorale de philosophie et les défis qu'elle devra affronter à court et à plus long terme (voir annexe 3)

4. Informations sur l'arrêté du 7 août 2006

Jean Gayon résume les principales modifications introduites par cet arrêté :

- Insistance majeure mise sur l'insertion professionnelle des doctorants, l'interdisciplinarité et la visibilité internationale.
- Attribution de la mention « Très honorable avec félicitations » : désormais conditionnée par un vote unanime à bulletin secret.
- Composition du Conseil de l'école doctorale (cf. §6 *infra*)

A. Ben Makhoul fait part de son expérience en matière de cotutelle : il convient d'être attentif à la rédaction des conventions, qui peuvent parfois permettre à des étudiants qui ne bénéficieraient pas d'un soutien financier d'engager une action contre l'université.

Rémi Brague demande comment l'école doctorale peut faire face à la demande du Ministère de rendre compte de l'insertion professionnelle des doctorants après soutenance.

5. Campagne HDR 2006 en sciences humaines

Jean Gayon fait part de l'étonnement suscité par les décisions prises par le Conseil scientifique de l'Université. Plusieurs membres du conseil (Kervégan, Salem, Dubucs) expriment aussi leurs doutes. Christiane Chauviré, membre du Conseil scientifique, répond :

- Le calendrier est transparent : une session au printemps, une session à l'Automne.
- Les critères utilisés au sein du Conseil scientifique (et de la cellule chargée d'examiner les demandes en sciences humaines) ont été transparents, mais il faut remarquer que ce sont ceux des historiens. Or c'est là que réside le problème : les historiens veulent des livres, et un document relatant une « ego-histoire », en accord avec leur pratique universitaire ; ils considèrent aussi que les articles ont peu de poids et que les livres publiés en langue étrangère, notamment en anglais, ne comptent pas. Or les arts plastiques, les géographes, les philosophes, ne se reconnaissent pas dans de tels critères. C. Chauviré souligne aussi que le Conseil scientifique est conscient d'être délibérément plus sévère que le CNU.

J.F. Kervégan souhaite qu'une lettre solennelle de protestation soit adressée au Président de l'Université, que le Conseil scientifique formule des critères explicites, et récuse la formule « ego-histoire ». Jean Salem dit que le genre de situations qu'on a connues en 2006 s'est produit de nombreuses fois dans le passé. Jacques Dubucs estime qu'il faut mettre en avant des critères objectifs, au premier rang desquels la prise en compte du classement européen des revues philosophiques.

En conclusion de cette discussion, Jean Gayon propose au Conseil de transmettre le PV à J.M. David (professeur délégué aux thèses de sciences humaines), Y. Flour (vice-présidente du Conseil scientifique de l'Université), Gauvard (présidente du Collège des écoles doctorales de Paris 1), et P.Y. Hénin (Président de l'Université), en souhaitant qu'une négociation permette de clarifier les critères d'autorisation à s'inscrire en HDR.

6. Recomposition du Conseil de l'École doctorale de philosophie

Jean Gayon rappelle les nouvelles dispositions et soumet au conseil sortant la formule suivante : un conseil de 20 membres comprenant 4 représentants des étudiants, 6 membres extérieurs, un représentant des personnels administratifs, et 9 « représentants des établissements, des unités ou équipes de recherche » ainsi répartis : 5 membres représentant les cinq équipes contractualisées, le

directeur de l'UFR de philosophie ou son représentant, le directeur du master de philosophie et deux personnalités nommées par le conseil de gestion de l'UFR de philosophie.

Une discussion s'engage, où tous les membres chercheurs ou enseignants-chercheurs participent. J.F Kervégan rappelle que l'équipe qu'il dirige (« Philosophies contemporaines ») a résulté de la fusion en une seule équipe, que le Ministère s'était déclaré disposé à reconnaître comme « fédérative », ce qui impliquerait de reconnaître les trois composantes de l'équipe dans le conseil de l'école doctorale. J. Dubucs ne partage pas ces arguments : l'équipe « Philosophie contemporaine » n'apparaît pas comme fédérative dans le contrat ; dans ces conditions, toute autre équipe serait fondée à exiger d'être traitée de même, s'il y existe des programmes de recherche distincts.

Christiane Chauviré propose une grille alternative à celle de Jean Gayon ; Elle propose de distinguer des grandes équipes (3 représentants), des équipes moyennes (2 représentants), et des petites équipes (1 représentant), ce qui conduirait à un conseil de 26 membres : 2x3 représentants pour les équipes IHSPT et PC, deux représentants pour le CHSPM, 2x1 représentants pour les équipes « Traditions de la pensée classique » et CETCOPRA ; le directeur de l'UFR ou son représentant ; le directeur du master ou son représentant ; un représentant des personnels administratifs ; les 13 autres membres consistant en représentants des étudiants et en membres externes nommés. Christiane Chauviré s'appuie sur la formule du texte « représentants [au pluriel] des unités ou équipes », et dit qu'il doit être possible de s'accorder sur des critères d'évaluation de la taille des équipes.

Jean Salem et Annick Jaulin critiquent cette proposition, qui aboutit à minimiser la part de l'histoire de la philosophie dans l'école doctorale. Rémi Brague ne serait pas choqué que la représentation des équipes reflète leur importance relative, mais demande des précisions sur les raisons pour lesquelles trois équipes ont fusionné en une. Il lui est précisé que deux équipes n'ont pas été renouvelées. J. Benoist estime dangereux de s'engager dans un raisonnement qui supposerait d'évaluer l'importance relative des équipes, mais estime inacceptable un conseil qui, en pratique, ne comprendrait pas 3 membres de l'équipe PC. A. Ben Makhlof et J. Biard soutiennent aussi le principe d'une représentation proportionnelle des équipes.

Après ce tour de table, Jean Gayon formule trois remarques : (1) Une représentation proportionnelle des équipes suppose une instance pour évaluer le poids relatif des équipes (nombre des chercheurs, statutaires ou associés ? Nombre des étudiants ? Nombre des allocations ? Nombre des publications ? Dotations budgétaires, Programmes financés ? etc.). (2) Un Conseil constitué sur des bases aussi sujettes à discussion serait ingérable. (3) La question de la composition du conseil doit être soigneusement distinguée de celle du jury attribuant les allocations (jury dont la composition est arrêtée par le conseil). Jean Gayon fait alors les propositions suivantes :

1° En ce qui concerne le jury d'allocations, dont la composition devra très probablement être soumise au Ministère avant que le Conseil ne soit reconstitué, Jean Gayon s'engage à soumettre au Conseil la composition suivante, à titre transitoire : les 5 directeurs d'équipe ou leurs représentants ; les responsables des 4 spécialités de master ; le (la) directeur(rice) de l'UFR ; le directeur du master.

2° En ce qui concerne le conseil : un conseil de 20 membres, comprenant : 4 étudiants et six membres externes ; un représentant des personnels administratifs ; les directeurs des 5 équipes ou leurs représentants ; 4 « représentants des établissements », soit un représentant du Conseil scientifique de l'Université, le (la) directeur(rice) de l'UFR ou son représentant, le directeur du master, un membre proposé par le Conseil de gestion de l'UFR de philosophie.

Cette proposition (i.e. celle concernant la composition du Conseil de l'école doctorale) est soumise à un vote par bulletin secret:

Nombre de membres présents + procurations	14
Ne prennent pas part au vote	1
Suffrages exprimés	13
Bulletins blancs	1
Contre	0
Pour	12

La proposition est adoptée. Elle sera transmise au Conseil scientifique de l'Université et au Conseil d'administration de l'Université.

La séance est levée à 12h30.

Procès verbal rédigé par Jean Gayon, soumis par voie électronique à l'approbation des membres présents au conseil du 22/01/2007 après incorporation des corrections demandées. Ce PV sera soumis en version papier à l'approbation formelle du prochain conseil.

Paris, le 5 février 2007,

Annexe 1

Conseil de l'école doctorale de philosophie (22/01/2007) Bilan moral de l'année 2006

En 2006, l'école doctorale de philosophie a été renouvelée et inscrite au contrat quadriennal. Notre école a été classée dans la meilleure catégorie, et financée en conséquence. La dotation s'est néanmoins considérablement réduite, en conséquence du retrait de la ligne « initiation à la recherche » (i.e. ex-crédits de DEA) dans toutes les écoles doctorales, au 1^{er} janvier 2006. Nous sommes actuellement dans une situation légale floue : les écoles doctorales n'ont plus de financement pour la 2^e année des masters recherche. Les masters recherche, qui occupaient un chapitre entier de l'arrêté du 25 avril 2002, ne sont pas du tout mentionnés dans l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale, qui remplace le précédent. Outre son incidence financière, pour le moment critique (car les crédits disparus des écoles doctorales n'ont pas été redistribués dans les UFR), ce nouveau cadre légal a virtuellement des conséquences administratives et pédagogiques importantes, qui demeurent néanmoins insuffisamment définies, faute de textes d'application.

Comme tous les conseils des ED de Paris 1, le nôtre aurait dû être renouvelé début 2006. Il a d'abord fallu attendre l'annonce officielle du renouvellement de notre ED ; puis l'Université a demandé d'attendre la parution du nouvel arrêté, et son interprétation par le conseil scientifique et le conseil d'administration de Paris 1, chose faite depuis décembre 2006. Nous sommes donc très en retard par rapport au contrat quadriennal, mais comparativement en avance dans Paris 1. Nous avons été bien inspirés de ne pas adopter de statuts, car l'Université vient seulement d'adopter le format standard, conforme à l'arrêté d'août 2006 et en phase avec la création du Collège des Écoles doctorales de Paris 1 (créé aussi à l'Automne dernier), de tels statuts.

Comme le montre le tableau donné en appendice au rapport, le nombre total des doctorants, après avoir crû d'environ 10% au début des années 2000, est actuellement stabilisé à environ 300 étudiants. Les inscriptions en première année, après une forte croissance entre 2001 et 2006, est cette année de l'ordre de 60 étudiants.

Le nombre d'étudiants allocataires témoigne de la vitalité de l'école dans un climat de morosité et de concurrence accrue. Le nombre d'allocations ordinaires est passé de 5 jusqu'en 2004 à 10 en 2005 et 9 en 2006. L'école s'est vue attribuer en tant que telle le même nombre d'allocations que les années précédentes (5), mais en a obtenu quatre supplémentaires ces deux dernières années au titre, d'une part, du contingent « université », d'autre part de la seconde vague gérée directement par le Ministère (sur la base de demandes nominatives et fléchées sur des équipes). Ce succès de nos demandes semble s'expliquer par le nombre et par la qualité des candidats, dans un contexte où un grand nombre d'écoles doctorales connaissent de sérieux problèmes à ces deux points de vue. Le nombre des allocations couplées (i.e. allocataires normaliens) a en revanche chuté en 2006 (2 contre 3 à 6 de 2000 à 2005). Ceci pourrait s'expliquer en partie par le nombre élevé d'allocations couplées que les écoles normales affectent à leurs propres composantes. Il reste que nous avons en moyenne un nombre d'étudiants normaliens très supérieur à ce qui se rencontre dans la majorité des écoles doctorales de sciences humaines de la région parisienne.

Le jury d'attributions des allocations s'appuie désormais sur une audition individuelle de chaque candidat, et deux rapports sur chacun d'entre eux. Cette procédure, certes plus lourde, a rendu la

procédure plus transparente, et répondu à une critique adressée à l'ED lors de son renouvellement.

Le nombre des autres allocations (INRA, INSERM, DGA, bourses étrangères, etc.) est significativement élevé : 15 allocataires au total à l'heure actuelle, soit 5 nouvelles allocations par an.

Le nombre des demandes de cotutelles financées et des bourses de mobilité internationale qui ont été financées est demeuré extrêmement faible, comme les années précédente. Ceci est préoccupant.

La durée des thèses demeure élevée, et a même crû (87 étudiants ayant dépassé 5 ans en 2006. La commission des thèses, avec le concours de tous les collègues, a fait un sérieux effort pour inverser cette tendance. Comme les années précédentes, elle a pris ses décisions sur la base des deux critères communiqués aux étudiants : rapport sur l'état de la thèse et avis motivé du directeur de thèse. Les étudiants n'ayant pas fourni ces deux documents ont été radiés, après un courrier de rappel.

Comme chaque année, l'application stricte de l'exigence de réinscription pour des doctorants qui n'auraient pas soutenu avant le 31 décembre a soulevé des problèmes. L'accumulation des soutenances résultant du calendrier du CNU conduit à souhaiter que les thèses d'étudiants non-candidats au CNU puissent éventuellement être soutenues, sans paiement de nouveaux droits dans les deux premières semaines de janvier. Cette demande sera transmise au service central des thèses de sciences humaines.

Le schéma d'études doctorales adopté en 2004 est entré en 2006 dans une phase de routine. Désormais l'autorisation de soutenance est donnée après que le doctorant a rempli le formulaire récapitulatif ses activités. L'expérience montre que les étudiants présents dans les équipes (et en particulier les allocataires) ont un rythme d'activité de deux à trois fois supérieur à ce qui est demandé dans les textes (100h). Un certain nombre de doctorants, toutefois, n'ont découvert que tardivement ce qui leur était demandé, et ont eu parfois du mal à documenter. Le directeur de l'école doctorale n'a refusé aucune soutenance sur la base de ce formulaire, mais a exigé que la feuille – même incomplète - soit remplie par l'étudiant et signée par son directeur de thèse et celui de l'équipe d'accueil.

Le nombre d'étudiants ayant demandé une aide financière pour des activités de toutes sortes (organisation de séminaires, participation à des colloques ou congrès, stages) a considérablement augmenté en 2006, et représente désormais de loin le premier poste budgétaire de l'ED. Conformément à la décision prise au conseil de juillet 2005, chaque doctorant a reçu un forfait de 150 euros pour l'organisation de sa soutenance, sur présentation d'un justificatif.

Le nouveau contrat quadriennal s'est traduit par une reconfiguration des équipes. Trois d'entre elles ont fusionné en une équipe intitulée « Philosophies contemporaines ». Les négociations avec le Ministère ont été difficiles. Dans la phase interne à Paris 1 où l'école doctorale a été concernée, le Président de l'Université a pris note de la demande qui lui était adressée, par les équipes en voie de fusionner, et par l'école doctorale, d'aider à la structuration de l'encadrement des doctorants par des locaux. Trois pièces ont été attribuées à la nouvelle équipe, et deux (dont celle-ci) à l'école doctorale. La salle de réunion est mise à la disposition de toutes les équipes d'accueil de l'école ; l'autre salle de l'ED est affectée en fonction des programmes de recherche financés en cours.

Grâce à Chantal Jaquet, l'école a publié le premier numéro d'une revue annuelle de l'école (*Philonsorbonne*). Ce journal a vocation d'accueillir des contributions de doctorants et de collègues invités à Paris 1.

Tableau en appui au rapport moral

Données chiffrées sur les doctorants 2004-2006

Nombre total des doctorants

2004-2005	2005-2006	2006-2007
296	310	300*

* Estimation

Nombre d'inscriptions en 1^{re} année

2004-2005	2005-2006	2006-2007
80 (63)**	78 (74)**	62

** Nombre des inscriptions effectives

Nombre des allocations (ordinaires et couplées)

2004-2005	2005-2006	2006-2007
10 (5+5)	16 (9+6)	11 (9+2)

Nombre des allocations extérieures (contrats en cours)

15

Nombre des doctorants ayant dépassé les 5 années d'études

Dossiers étudiés par la commission des thèses

2004	2005	2006
59	83	87

Nombre des radiations

2004	2005	2006
9	2	15

Annexe 2

Conseil de l'école doctorale de philosophie (22/01/2007) Bilan financier 2006

Recettes		Dépenses		Reliquat
<i>Budget initial</i>	26379	<i>Équipements</i>	5413,8	
<i>BQR</i>	2000	<i>Soutenances de thèses (frais de jury)</i>	2128,95	
<i>Report DBM</i>	5590	<i>Projets étudiants</i>	10465,2	
<i>Report DBM</i>	9104	<i>Fonctionnement de l'école</i>	2795,87	
<i>Complément bi cq</i>	21	<i>Aide à des colloques</i>	317,02	
		<i>Aide à la publication d'ouvrages</i>	1000	
		<i>Frais de soutenance (aide forfaitaire aux doctorants)</i>	2499,87	
		<i>Vacations administratives</i>	3327,39	
		<i>Vacations d'enseignement</i>	14784,56* (8218,84)**	
TOTAL	43094		42732,66 (36166,94)***	361,34 (6927,06)***

* Sommes engagées : de Gandt, de Rouillhan, Dubucs, Bacciagaluppi, Robine, Bitbol

** Payé effectivement par l'ED pour 2006 et à régulariser : Bacciagaluppi, de Gandt, Sandu

*** Après régularisation

Annexe 3

Conseil de l'école doctorale de philosophie (22/01/2007) Bilan de la mandature

Je voudrais tout d'abord remercier l'ensemble des collègues de l'école, enseignants, chercheurs, et administratifs, et étudiants, pour leur contribution décisive au bilan de la mandature qui s'achève. Celle-ci a commencé dans des circonstances difficiles. Elle s'achève sous des auspices favorables : l'école est reconnue dans Paris 1, sur la scène parisienne et au Ministère. Il reviendra au prochain conseil d'évaluer les forces et les faiblesses de l'école en son état actuel. Voici les événements qui ont marqué la mandature qui s'achève, et les tâches les plus pressantes auxquelles nos successeurs devront faire face.

À notre actif, nous avons :

- Doté l'école d'une solide logistique administrative, qui lui manquait : un ingénieur d'études (dont il convient ici de saluer l'investissement, et l'importance croissante qu'il a pris au fil des années), un bureau, un équipement informatique performant, une salle de réunion, et une autre salle (affectée aux programmes financés).
- Considérablement progressé dans l'évaluation chiffrée de nos effectifs, du statut des étudiants, et de leur devenir.
- Créé un site de l'école, qui permet à l'ensemble des doctorants et des collègues d'être informés sur tous les aspects de la vie de l'école, et de réaliser un nombre croissant de tâches en ligne; ce site est aussi un élément important pour le rayonnement de l'école.
- Créé une commission des thèses qui compense et contrôle les pouvoirs accrus donnés au directeur de l'école en matière d'inscriptions et radiations.
- Conforté la capacité de l'école à financer les thèses (l'école compte actuellement environ 60 doctorants financés [allocataires de tous ordres, délégations, ATER])
- Mis en place, au terme de deux ans de délibérations, un schéma d'études doctorales original, qui suscite un intérêt dans d'autres écoles.
- Soutenu activement les activités des étudiants ainsi que l'organisation de leur soutenance.

Dans un avenir prochain, l'école devra sans doute faire face aux défis suivants :

- À très brève échéance :
 - Élaborer des statuts.
 - Meilleur suivi de la comptabilité, en termes de temps et de méthode (LOFT).
 - Améliorer la présentation des équipes sur le site internet.
 - Améliorer l'information donnée aux étudiants désireux de s'inscrire, notamment ceux extérieurs à Paris 1.
- À plus long terme :
 - Se préoccuper davantage de l'insertion professionnelle de ses doctorants, qu'ils se destinent à une carrière universitaire ou non.
 - Prospector des sources de financement en sus de sa dotation contractuelle annuelle.
 - Développer et structurer ses relations internationales : nous sommes particulièrement faibles à cet égard.
 - Faire face à la demande croissante en matière de formation doctorale, notamment de la part d'étudiants étrangers ou pluridisciplinaires.
 - Développer des relations avec d'autres écoles doctorales.